

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS400

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure et Mme Grandjean, rapporteure

ARTICLE 12

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis (nouveau)* À la dernière phrase, les mots : « même code » sont remplacés par les mots : « code de la santé publique » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.